



Politique familiale et des aînés
Grandir Ensemble

La Politique familiale et des aînés souligne LA JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS

Le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés a proposé au Conseil municipal de souligner la Journée nationale des droits de l'enfant (20 novembre) en créant une affiche permanente qui sera installée à l'école Notre-Dame et qui fera la promotion de dix (10) droits fondamentaux pour tous les enfants.

De plus, un présent a été offert à chaque enfant; une règle et un crayon avec l'inscription TU ES UNE FIERTÉ POUR NOUS. Les enfants sont notre plus grande richesse, il faut en prendre soin.

Cette journée nationale de l'enfant vise donc à vous dire que vous êtes très importants pour nous et que nous veillerons à ce que vous soyez traités avec dignité et respect.

En juin 2021, la Municipalité de Lac-Etchemin a été invitée à adhérer à la Charte pour la protection de l'enfance, un mouvement provincial initié par la ville de Fortierville. C'est dans le cadre du centième anniversaire de la mort d'Aurore Gagnon (l'enfant martyre) et d'événements plus récents, mais tout aussi tragiques, qu'est né ce projet de créer un mouvement de mobilisation afin que soit favorisée l'instauration d'un climat de bienveillance à travers le Québec.

Lors du dévoilement et la remise des présents le jeudi 18 novembre, le président de la Politique familiale et des aînés, monsieur Guyda Deblois a déclaré :

«Tout d'abord comme personne et comme représentant des questions familiales à notre municipalité, j'ai beaucoup à cœur que tous nos enfants soient en santé, en sécurité et heureux.»

Qu'est-ce que la Journée nationale de l'enfant?

Chaque année, la Journée nationale de l'enfant est célébrée le 20 novembre. Depuis 1993, cette journée nationale est fêtée partout au Canada pour souligner l'adoption par les Nations Unies de deux documents sur les droits des enfants, à savoir la Déclaration des droits de l'enfant le 20 novembre 1959 et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 1989.

Par la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1991, le Canada s'est engagé à veiller à ce que tous les enfants soient traités avec dignité et respect. Cet engagement sous-tend que les enfants doivent avoir la possibilité de se faire entendre, d'être protégés contre les dangers, de voir leurs besoins fondamentaux comblés et de réaliser leur plein potentiel.

La Journée nationale de l'enfant vise à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant et devant contribuer de façon significative à la prise de décisions.